

Bourganeuf info

Le magazine d'information de votre ville



L'ANIMATION 2021 MIEUX QUE 2020 !



Vie économique P10



Culture & Patrimoine P10



Social & Santé P11



BOURGANEUF
www.bourganeuf.fr

 Ville de Bourganeuf

BigMat LIBRE SERVICE

Matériaux et conseils pour vivre mieux



A VOTRE SERVICE
LIVRAISON DE FUEL
AINSI QU'UNE STATION
POUR VOS ENLEVEMENTS

Gros Oeuvre - Isolation - Couverture - Environnement

BigMat **DISTRIMAT**

Matériaux et conseils pour vivre mieux

6, Grange Bonnyaud 23400 BOURGANEUF
Tél. : 05 55 64 02 21 • Fax : 05 55 64 21 60
Lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 18 h 00
Samedi de 8 h 00 à 12 h 00

Fabricant & Installateur



Menuiseries Fayette

FENÊTRES - PORTES - VOILETS

Tél. 05 55 64 03 29

www.menuiseries-fayette.fr



FRACASSO T.P.

Fondée en 1966

TRAVAUX PUBLICS : Pour Particuliers, Collectivités et Professionnels

| | | |
|---------------|--|---|
| TERRASSEMENTS | ASSAINISSEMENTS (Individuels et Collectifs) | AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (Cours, Chemins...) |
|---------------|--|---|

La Grange Bonnyaud - 23400 BOURGANEUF
☎ 05 55 64 03 24 - contact@fracasso-tp.fr - www.ctpl-fracasso.fr

DE NOUVEAUX SERVICES

- ✓ Isolation
- ✓ Plâtrerie
- ✓ Carrelage

50% de crédit d'impôt

PARBAUD CHAUFFAGE
RÉPARATION

50% de crédit d'impôt
Pour votre Ravalement de vos Cheminées et de Poêles !
c'est avec les **POÊLES à GRANULÉS**

www.parbaud-chauffage.com
conseil - installation - dépannage

05 55 63 55 28

LA SOUTERRAINE • BÈNÉVENT • BOURGANEUF • GUÉRET

S.A.S. PENOT et Fils

Maçonnerie Générale NEUF ET RENOVATION



Carrelage Ravalement Plâtrerie Sèche
Terrassement Assainissement

05.55.64.42.08 06.10.33.81.01

sas.penot@gmail.com



1, Bourdaleix
23400 St DIZIER LEYRENNE



CENTRE FRANCE

2, rue Etang - 23400 Bourganeuf

05 55 64 01 06

DECORUM / TECHNIC

S.A.R.L.

DE SALES père & fils

PLÂTRERIE • PEINTURE • CARRELAGE

Tél : 05 55 64 14 93

e-mail : ddecorum@orange.fr

29, rue de Verdun • 23400 BOURGANEUF

Fax : 05 55 64 22 89





| | |
|----------------------|---------|
| Edito | 3 |
| Conseil Municipal | 4 > 6 |
| Projets / travaux | 7 |
| Vie des Services | 8-9 |
| Vie économique | 10 |
| Culture & Patrimoine | 10 |
| Environnement | 11-12 |
| Social & Santé | 12 > 14 |
| Enfance / Jeunesse | 14 |
| Vie associative | 15 |
| Vie pratique | 16 > 19 |

Directeur de publication

Régis RIGAUD

Secrétariat de rédaction

Sandrine FOURGNAUD,
Isabelle COUTABLE,
Amélie NICOLAUD.

Mise en page

mine-de-crayon.com

Régie publicitaire

mine-de-crayon.com

Crédits photos

Jean-Luc LEFAURE,
Marina LEGROS,
Amélie NICOLAUD,
Christiane RIBIERE,
Jeanine NICOLAUD,
Association des
Bibliothécaires de France,
Communauté de communes
Creuse Sud-Ouest,
CITEO,
Coquelicot,es,
CAVL AGORA,
Fondation 30 millions d'Amis,
Fondation du Patrimoine,
Sébastien CLAVEYROLAT

Impression GDS Imprimeurs

Tirage

1500 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé

Distribution La Poste

ISSN 2430-5359

Edito ...

La crise sanitaire est toujours bien présente, nous alternons les bonnes et mauvaises nouvelles. Cependant, la campagne de vaccination monte en régime et nous laisse espérer un printemps et plus certainement un été plus serein que les saisons que nous venons de vivre. Dans un tel contexte, nous rappelons notre attachement à notre hôpital et au service de vaccination qu'il accueille.

Votre équipe municipale fait le choix de se projeter sur les beaux jours en préparant un programme d'animations avec les associations et en particulier le comité des fêtes récemment créé. Vous trouverez le détail dans les pages ci-après.

L'embellissement de notre cité va se poursuivre et le concours des maisons fleuries y contribuera à coup sûr. Nous vous invitons à participer en nombre !

Les terrasses des commerces qui l'ont souhaité sont en cours d'aménagement, c'est l'occasion d'harmoniser les aspects visuels de notre ville dans le cadre des petites cités de caractère. Les choses avancent concernant le bâtiment de l'ancien SPAR, nous avons établi le contact avec les propriétaires et nous avons publié un avis d'état d'abandon.

Les travaux de transformation du musée de l'électrification se déroulent bien, les délais sont respectés ; le futur pôle des énergies participera à l'attractivité touristique de notre cité.

En 2020, près d'une quarantaine de maisons ont trouvé acheteur, c'est un signal positif même s'il est sans doute en liaison avec la crise sanitaire. Toujours est-il que ce sont des maisons qui ne resteront pas fermées toute l'année ; elles feront l'objet d'entretien et accueilleront des habitants qui consommeront dans les commerces une partie de l'année. Après la période de creux toujours trop longue, les forains sont de retour. De nouvelles demandes vont nous conduire à proposer des places sur l'avenue Turgot. L'attractivité est en hausse et c'est tant mieux !

Conseil Municipal



comptes rendus complets
sur www.bourgneuf.fr



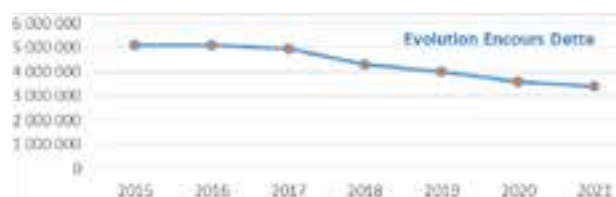
**L'essentiel des conseils municipaux
des 7 décembre 2020,
23 janvier 2021 et 15 février 2021**

FINANCES - BUDGETS

1 - Adhésion de la commune à l'Agence France Locale

La commune autofinance toujours une partie, plus ou moins importante, des projets qu'elle réalise. Pour ce faire, soit elle y affecte des excédents, soit elle a recours à l'emprunt. L'adhésion à l'Agence France Locale permettra l'obtention d'offres bancaires plus variées et donc une réelle mise en concurrence des banques.

Focus sur la dette communale – budget général



Au 1^{er} janvier 2021, l'encours s'élève à 3,4 M€. Le taux d'intérêt moyen des emprunts est de 2,06 %. La capacité de désendettement de la commune de Bourgneuf s'établit à 7 ans ce qui signifie que pour se désendetter totalement elle affecterait toute son épargne au remboursement de ses emprunts pendant 7 ans.

2 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020

Travaux de réfection des voiries communales n°1 et n°8 situées au village de Bouzgles
Obtention d'un reliquat d'enveloppe d'État pour la réfection de la voirie, soit 48 985,52 € sur un total de

139 958,64 € hors taxes de travaux. La commune n'a pas pu obtenir de soutien complémentaire via le dispositif « Boost'Comm'une » car elle n'est pas éligible.



3 - Renouvellement des contrats d'assurances de la commune

L'ensemble des contrats d'assurances (personnel, flotte, responsabilité civile, biens) a expiré au 31 décembre 2020. Les nouvelles consultations seront effectuées pour une durée d'un an renouvelable afin de relancer la mise en concurrence lorsque la sinistralité de la commune sera plus favorable, ceci afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des charges de fonctionnement de la commune.

4 - Création d'un budget annexe dédié au service de production d'électricité et énergies renouvelables au 1^{er} janvier 2021

L'ombrière, mise en place sur le parking face au futur pôle des énergies, produit de l'électricité qui est revendue à ENEDIS. Cette activité commerciale est soumise à TVA et doit être isolée dans un budget annexe.



5 - Dossiers éligibles au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

La municipalité, au titre de l'année 2021, dépose deux dossiers pour :

- la sécurisation des établissements scolaires : travaux de mise en conformité liés au risque terroriste, comme la pose de film occultant sur les portes d'entrées, sur les vitrages des salles de classe ou la pose de barres anti-effraction sur les portes des salles.
- la prévention de la délinquance : création d'un poste de médiateur (*voir rubrique Vie des services*)

6 - Dossiers éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021

- Démolition et reconstruction du bâtiment des sanitaires de l'école primaire Martin Nadaud
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux, 2^{ème} tranche : maison des associations (centre Alain Gouzes)
- Aménagement du site de La Chassagne et cheminement depuis la Place du Mail
- Réalisation d'un diagnostic de la voirie communale
- Réfection de l'éclairage du stade de football municipal
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux, 3^{ème} tranche : cimetières et courts de tennis municipaux

7 - Éclairage des courts de tennis extérieurs :

Plan de financement prévisionnel et convention avec le Tennis club de Bourgneuf

Le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC) a travaillé sur la mise en œuvre de ces travaux qui bénéficient de fonds DETR 2020.

Une demande complémentaire de soutien financier

après de la Fédération Française de Tennis va être déposée par le club de Bourgneuf qui, par le biais d'une convention, reversera la somme obtenue à la commune.

ÉCOLES – STRUCTURES D'ACCUEIL

1 - Conventions avec le lycée professionnel Delphine Gay et le collège Jean Picart le Doux pour la restauration des élèves des écoles primaires Marie Curie et Martin Nadaud, de l'école maternelle Camille Riffaterre et de l'accueil de loisirs

Le renouvellement a été validé pour l'année 2021 soit un an reconductible.

2 - Recrutement d'un médecin référent pour le service multi-accueil

La crèche bénéficie d'un agrément pour 12 places ce qui oblige à recourir à un médecin référent pour visiter les enfants, accompagner l'équipe, mettre en place des protocoles d'hygiène... Cette fonction n'était plus occupée depuis septembre 2018, faute de successeur au médecin en partance. Le Docteur Marie BUSSY, médecin généraliste, exerçant au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, accepte d'intervenir au sein du multi-accueil, 2 heures par mois, sauf en août (période de fermeture de la structure).

TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

1 - Travaux de rénovation et de réhabilitation du musée de l'électrification

Attribution du lot 2 « charpente bois » et du lot 4 « couverture zinguerie ».

Après nouvelle consultation, les deux lots ont pu être attribués à l'entreprise DEMARGNE.

| LOT | DÉSIGNATION | ENTREPRISE | MONTANT € HT |
|----------------|---|------------------------|-------------------|
| Lot n°1 | Gros œuvre, démolitions, VRD | SAS Penot et fils | 215 552,00 |
| Lot n°2 | Charpente bois | SARL DEMARGNE | 18 531,70 |
| Lot n°3 | Ossatures métalliques | BAJAUD | 97 803,00 |
| Lot n°4 | Couverture zinguerie | SARL DEMARGNE | 51 631,00 |
| Lot n°5 | Menuiseries extérieures aluminium | EUURL FAYETTE | 59 339,00 |
| Lot n°6 | Menuiseries intérieures bois | SARL CREUSE Agencement | 16 145,45 |
| Lot n°7 | Plâtrerie, isolation, peinture | SARL Arnaud et fils | 71 888,40 |
| Lot n°8 | Revêtements de sols, carrelage, faïence | SAS Pascal FAURE | 19 469,50 |
| Lot n°9 | Revêtements de sols souples | SARL Couleurs déco | 6 563,60 |
| Lot n°10 | Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires | SARL TRULLEN | 63 619,62 |
| Lot n°11 | Électricité | AEL | 38 494,39 |
| Lot n°12 | Élévateur PMR | SAS DUTREIX SCHINDLER | 17 880,00 |
| Lot n°13 | Désamiantage, déplombage | SAS DBA Construction | 19 446,00 |
| TOTAL : | | | 696 363,66 |

2 - Pôle des énergies renouvelables : attribution des marchés de scénographie

Après l'attribution des marchés relatifs aux travaux du musée (*ci-dessus*), les deux lots dédiés à la scénographie sont alloués.

| LOT | DÉSIGNATION | ENTREPRISE | MONTANT € HT |
|-------|---|--------------------|---------------------------|
| Lot A | Agencement muséographique (vitrines, mobilier, décors...) | Entreprise SOLID | 67 770,00 |
| Lot B | Eclairage muséographique/audiovisuel (éclairage muséal, matériel de projection...) | Entreprise NOGELEC | 57 729,00 |
| | | | TOTAL : 125 499,00 |

3 - Adhésion de la commune au groupement de commandes de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Réfléchir à la gestion des eaux de pluie devient essentiel. C'est pourquoi l'intercommunalité propose une action relative à l'acquisition groupée de récupérateurs d'eau de pluie. La ville de Bourgneuf a identifié des besoins propres et souhaite saisir cette opportunité afin de s'équiper à un tarif négocié et susceptible d'être partiellement financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de la Creuse.

Les eaux pluviales : enjeux et propositions d'actions. (Voir rubrique Environnement.)

4 - Schéma directeur de la chaufferie municipale, conventionnement avec le SDEC pour la réalisation d'une étude diagnostic

La commune a validé un schéma directeur pour son réseau de chaleur le 19 octobre dernier. Il faut désormais mettre en œuvre les actions fixées par celui-ci. Pour ce faire, la commune souhaite être accompagnée par le SDEC dans la réalisation d'une étude diagnostic pour la réhabilitation des postes de livraison de la chaleur, l'optimisation de la température du réseau et l'arrêt du réseau de chaleur durant la période d'été par la mise en place d'une production photovoltaïque en lieu et place du fioul. Le SDEC prend en charge 65 % du montant hors taxes de l'étude.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Potentiel éolien sur la commune

Le conseil s'est prononcé défavorablement avec 10 votes défavorables et 7 abstentions sur une proposition d'installation de 3 éoliennes sur le secteur du village de Bouzogles.

PROJETS STRUCTURANTS

1 - Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région Nouvelle Aquitaine – Revitalisation des centres villes et centres-bourgs

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite renforcer son soutien auprès des villes de petites tailles confrontées à des problématiques

de dévitalisation manifestes. En Creuse, trois communes sont éligibles à cet AMI : Aubusson, La Souterraine et Bourgneuf. La candidature, portée conjointement par la commune de Bourgneuf et la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, s'inscrit dans les deux axes de campagne de l'équipe municipale « *développer l'attractivité de Bourgneuf* » et « *faire de l'amélioration constante de notre cadre de vie une priorité de l'action communale* ». L'accès à cet AMI permettrait la réalisation d'actions très concrètes s'inscrivant dans ces deux axes.

2 - Acquisition du bien immobilier et foncier sis 13 rue Zizim en état d'abandon manifeste dans le centre-bourg de Bourgneuf

L'ancienne municipalité et la municipalité actuelle ont essayé en vain, depuis plusieurs années, de rentrer en contact avec le propriétaire notamment par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier (EPF). Ce bâtiment vacant représente un danger pour les passants et riverains, avec mise en œuvre d'une procédure d'acquisition de la parcelle en état d'abandon manifeste. Un procès-verbal provisoire va être dressé, suite à la réalisation (aux frais de la commune) d'une expertise du bien, adressé au propriétaire et publié. Le propriétaire disposera de deux mois pour procéder aux travaux ou rentrer en contact avec la Mairie afin de renouer une discussion quant à l'acquisition possible du bien.

En date du 15 février 2021, la municipalité a pu rentrer en contact avec le propriétaire. La procédure d'état d'abandon se poursuit dans l'attente d'une éventuelle réalisation de travaux par celui-ci.

3 - Convention avec l'EPF Nouvelle Aquitaine : avenant n°2

La convention initiale et l'avenant n°1 sont complétés par ce 2^{ème} avenant qui permet à l'EPF de rentrer en négociation avec les propriétaires de l'ancien golf et ce dans le but d'étudier la mise en œuvre d'un lieu d'accueil touristique sur ce site. La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, compétente en matière de documents d'urbanisme, a validé cette modification de droit de préemption urbain en faveur de l'EPF.

PROJETS EN COURS :

> **L'ancienne maison de la formation** est à nouveau investie depuis 2020, notamment par la Croix Rouge. Ce changement de destination va se poursuivre en 2021 afin d'accueillir d'autres associations mais également un espace de coworking et une salle d'activités. Les travaux sont en cours de chiffrage. La commune a d'ores et déjà reçu le soutien du Conseil Départemental de la Creuse via le dispositif « *Boost' Comm'une* » et d'autres partenaires seront sollicités pour financer cette réhabilitation.



> Futur éco quartier

L'EPF, pour le compte de la commune, s'est rendu acquéreur en fin d'année 2020 de l'emprise foncière située à l'arrière de l'ancien tribunal. Les élus étudient actuellement les possibilités d'associer la mise en œuvre d'un lotissement avec la restauration/valorisation de l'ancien tribunal.

> Aménagement d'une liaison douce menant du centre bourg au site de La Chassagne et aménagement d'un espace de détente et de rencontre en entrée de ville.

Aménager des cheminements destinés aux piétons et aux vélos, ainsi que des espaces verts de détente et de rencontre intègre totalement la réflexion globale engagée sur le réaménagement du centre-bourg et des entrées de ville.

Le 1^{er} circuit identifié est celui de la Place de l'Hôtel de Ville/Place du Mail/Place de l'Etang en passant par le site de La Chassagne (entrée de ville). Il s'agit d'une liaison douce jalonnée de tables et de bancs, de jeux pour enfants menant au site de La Chassagne. Deux variantes à cette liaison seront proposées, l'une en bordure du Thaurion et l'autre vers le site de La Chaume menant à l'ancien golf, sur lequel une démarche est engagée pour la création d'un espace d'accueil touristique.

Ainsi la Place du Mail serait agrémentée de tables et de bancs afin de permettre une pause au cœur du patrimoine historique de Bourgneuf.

Un espace appelé « *coulée verte* », agrémenté de tables et bancs mais également d'un jeu pour enfants, entre le Centre Social AGORA et la maison de la formation, réaffectée, favoriserait les rencontres entre les usagers des deux structures mais également le lien entre le centre bourg et le quartier de l'ancienne gare ferroviaire.

Le site de La Chassagne accueillerait un parcours de santé, des jeux pour enfants, des tables et des bancs, un bloc sanitaires et un espace de stationnement offrant ainsi un endroit de détente et de loisirs à tout un chacun.

Le contrat de maîtrise d'œuvre précisera ce projet qui est présenté à la Préfecture pour l'octroi de DETR 2021. D'autres soutiens financiers seront recherchés notamment dans le cadre des différents dispositifs comme « *Petite Ville de Demain* », « *Appel à Manifestation d'Intérêt* », « *Plan Particulier pour la Creuse* »...



POUR VOUS AIDER DANS LA RÉALISATION DE VOS TRAVAUX

> RÉNOV23

Le SDEC (Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse) et ses partenaires vous accompagnent pour vos projets de rénovation énergétique. RÉNOV23 est un dispositif 100% creusois, pour vous aider à définir votre projet, rechercher des financements et obtenir des conseils indépendants. Retrouvez toutes les informations sur les dispositifs et les aides existantes en contactant RÉNOV23 www.sde23.fr - 05 55 51 03 39 lundi de 14h à 17h, mardi à jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h - renov23@sde23.fr

> FONDATION DU PATRIMOINE

Vous souhaitez restaurer une maison ancienne à Bourgneuf ? Que ce soit votre résidence ou un bâtiment destiné à la location, vous pouvez bénéficier de conseils, d'une aide financière et d'une défiscalisation. L'attribution de notre label est une reconnaissance de l'intérêt patrimonial du bâtiment et de la qualité de sa restauration. Renseignez-vous, sans engagement et en toute

confidentialité, sur notre label. Rendez le riche patrimoine de Bourgneuf plus attractif avec notre aide !

Philippe Cholley, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine,
06 09 33 68 95 - philippecholley@orange.fr



RESSOURCES HUMAINES

> FORMATION

Conformément à la délibération de début de mandat, les élus ont commencé leur parcours de formation obligatoire en partenariat avec Tremplin (société de formation pour les élus : formations sur mesure à travers le territoire et en ligne avec plateforme de formations vidéos). Les 29 décembre et 27 février ont eu lieu les deux premières journées de formation menées par Madame Anne MONPION, avocate au barreau de Limoges, spécialisée en droit des collectivités et Monsieur Bastien PÉRY, Directeur Général des Services de la commune de Rilhac-Rançon, respectivement sur les thèmes de la gestion communale et des finances. Ces journées ont permis d'enrichir les bases de leurs connaissances et de renforcer une culture de travail en équipe. Les prochaines formations auront lieu entre mars et avril sur les thématiques de l'urbanisme et des projets de mandats

> PERSONNEL MUNICIPAL

- Recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences pour le service multi accueil

Le service petite enfance est composé de 5 agents dont un agent travaillant à temps partiel. Afin de compléter ce temps de travail et de pallier les différentes absences, la commune doit recourir à des agents contractuels mais elle rencontre d'énormes difficultés à trouver des candidats. Ce dispositif d'insertion professionnelle, dont la prise en charge financière est intéressante, permet le recrutement d'une personne depuis le 1^{er} mars.

- Recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien la préfiguration du fonctionnement du pôle des énergies renouvelables

Ce recrutement ne fait pas l'objet d'une création d'emploi au tableau des effectifs. Il s'agit d'un

contrat particulier, à durée déterminée, pour un an renouvelable. Il vise à mener à bien la préfiguration du fonctionnement du Pôle des énergies renouvelables, à savoir déterminer le mode de gestion de cet équipement (régie, association...), les périodes d'ouverture aux publics et le personnel nécessaire au fonctionnement, trouver les partenaires et réaliser la communication. Le terme de ce contrat sera évalué et contrôlé selon les modalités suivantes :

- inauguration d'ouverture du Pôle des énergies,
- engagements des partenaires,
- validation du plan de communication,
- établissement du budget de la structure dans un cadre pluriannuel de 3 ans.

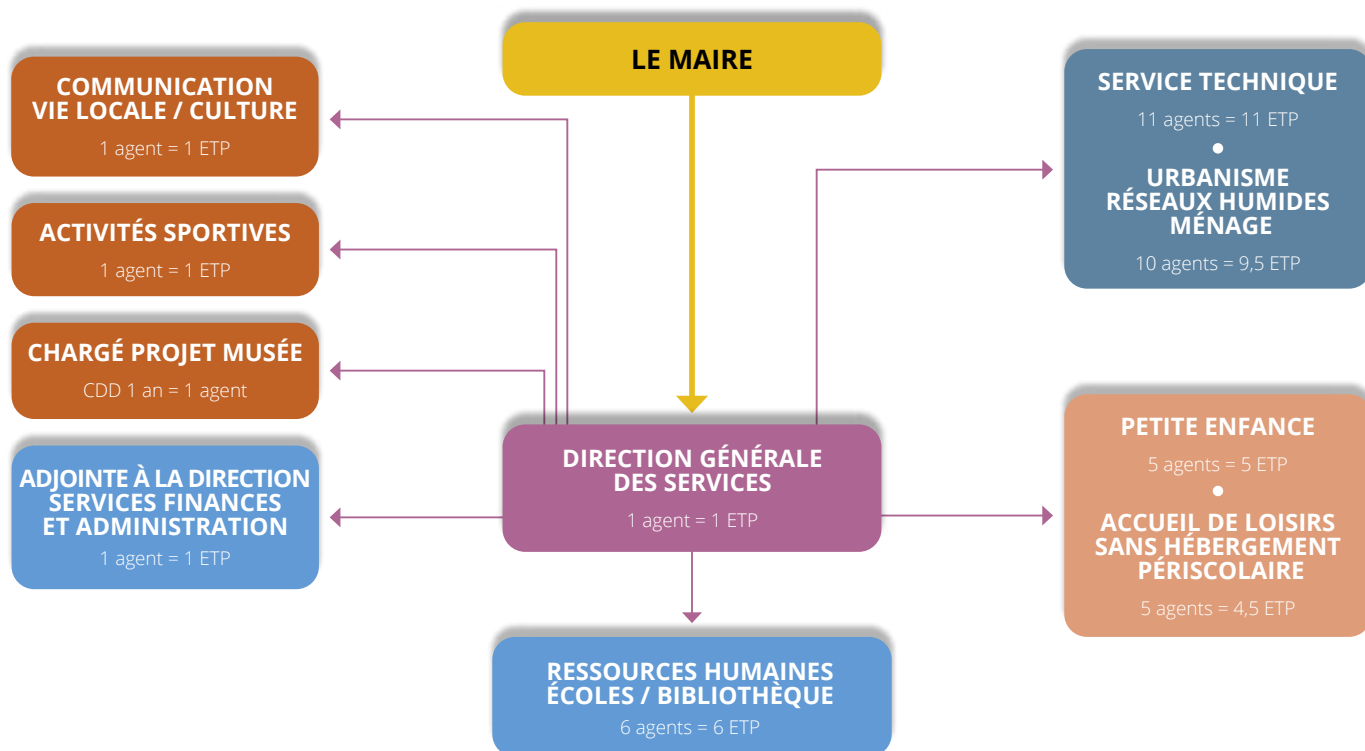
> MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE

Le tableau des effectifs et l'organigramme de la commune sont modifiés afin :

• de remédier aux problématiques rencontrées dans les domaines

- du traitement des dossiers d'urbanisme et du respect des délais d'instruction,
- de la gestion des cimetières et de la sécurisation des procédures d'inhumations,
- de l'accompagnement et du management des équipes technique et d'entretien,
- du suivi des délégations de services publics en matière d'eau potable et d'assainissement collectif et des travaux mener notamment la réhabilitation programmée de la station d'épuration de Chez Soumis, sans oublier le travail à mener dans le cadre du transfert de compétences à l'intercommunalité,

• de formaliser les besoins récurrents de la commune, et ce dans le cadre d'un effectif constant (43 équivalents temps plein) et d'une enveloppe financière stabilisée.



AFFAIRES SOCIALES ET SERVICES

> CAVL AGORA

Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la commune et le CAVL AGORA

L'animateur sportif communal étant parti en disponibilité pour un an, les élus ont décidé de recourir à un partenariat avec le CAVL AGORA afin d'honorer leurs engagements pour l'année scolaire 2020-2021 auprès des écoles municipales et de la section tennis du collège Jean Picard le Doux. Considérant également la particularité relative à l'activité « escalade » (au regard des investissements intérieurs et extérieurs réalisés) et à l'identification d'un nouveau besoin par les acteurs du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en terme de médiation, les objectifs poursuivis par ce partenariat relèvent d'une part du Contrat Enfance Jeunesse à destination des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans et d'autre part d'actions à destination du grand public ayant vocation à rassembler et à favoriser la coopération et le vivre ensemble.

Ce nouveau partenariat avec le CAVL AGORA vise à recruter un animateur sportif et médiateur du 11 janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ce partenariat fait l'objet d'un avenant n°1 à la convention en cours afin de fixer la participation financière de la commune.

Aliou KONATE, animateur sportif et médiateur (ancien éducateur du club de Football de Bourgneuf), va développer les activités sportives et permettre la médiation auprès des jeunes à la sortie du collège Jean Picard le Doux et du lycée Delphine Gay afin que chaque jeune puisse trouver sa place au local jeune du CAVL AGORA.



Labellisation de la Maison de Services Au Public (MSAP) en Maison France Services (MFS)

Depuis plus de 10 ans, l'Etat a souhaité regrouper les services publics sous forme de MSAP. Celles-ci disparaissent et sont transformées en MFS avec d'autres critères notamment celui de la présence simultanée de deux agents. En l'absence de MFS, il n'y a plus d'offre de guichet unique. Celui-ci, nécessaire à la population de Bourgneuf, portée par le CAVL AGORA, permet l'accès à différents services et un accompagnement à l'utilisation des outils/procédures numériques.

Le montage du dossier France Services nécessite, outre la formalisation avec les services de l'État, une convention entre la commune et le CAVL AGORA. Celle-ci stipulera toutes les conditions matérielles, humaines et financières de ce partenariat. Ainsi, la commune reversera au CAVL AGORA la somme perçue chaque année par l'Etat pour ce dispositif dans la limite de 30 000 €.

La Maison France Services est la continuité des services indispensables à la population. En 2020, 2700 personnes ont été accueillies à la MSAP (et 3 459 en 2019) sur tout type d'accompagnement allant de l'informatique, aux rendez-vous avec les partenaires.

Le Conseil Départemental et l'Etat, à travers la MFS, vont mettre en place un dispositif d'inclusion numérique à Bourgneuf. Ce service propose un accompagnement de 20 à 25h pour débiter ou se remettre à niveau en informatique. L'objectif est de rendre autonomes les utilisateurs dans la manipulation des démarches en ligne. Ce service est gratuit et sur inscription. Plus d'informations au 05 55 64 24 33.

Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

Dans le cadre d'une proposition de l'ARS, un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) va être mis en place cette année à Bourgneuf. Ce dispositif d'entraide mutuelle permet à des personnes de fragilité psychique de participer à la vie sociale. Le CAVL AGORA est actuellement à la recherche d'un local en centre-ville afin de pouvoir accueillir ce dispositif. L'objectif est de lutter contre l'isolement et de créer des liens sociaux grâce à des activités sociales et culturelles. L'ouverture de ce lieu (6 jours par semaine) va permettre le recrutement d'1,5 Equivalent Temps Plein.

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2021

Suite à la sollicitation de professionnels de la commune et dans un souci d'harmonisation des pratiques d'ouverture dominicale sur le territoire, 5 dérogations au repos dominical sont actées pour les concessions automobiles et autres commerces : les 4 avril, 23 mai, 15 août, 19 décembre et 26 décembre 2021.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ DU MERCREDI

Au regard des changements opérés et dans la continuité de la démarche engagée relative à la nouvelle configuration du marché, il convient de mettre à jour le règlement intérieur du marché hebdomadaire approuvé en janvier 2011. Le travail collaboratif mené en 2020 avec l'ensemble des acteurs du marché et les retours très positifs permettent la modification du règlement du marché à compter du 1^{er} février 2021. *Ce document est téléchargeable, voir rubrique Vie Pratique.*



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI) CREUSE SUD-OUEST POUR L'ANIMATION DE LA TOUR ZIZIM EN 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la tour Zizim est à nouveau de compétence communale. Ainsi, durant l'année 2020, les visites de groupes étaient réalisées par l'OTI et les visites libres par la commune de Bourganeuf, qui avait recruté

un agent saisonnier.

Suite à une rencontre entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente de l'OTI, pour plus de lisibilité et d'efficience, il a été convenu que ces deux missions d'accueil devaient être confiées à des professionnels du tourisme et ce dans le cadre d'un partenariat établi. Une convention de partenariat, au titre de l'année 2021, permet de régler les parties organisationnelle et financière de la prestation fournie par l'OTI à la commune pour les visites libres de la tour.

Voir rubrique Culture / Patrimoine

Culture & Patrimoine

LE MUSÉE DE L'ÉLECTRIFICATION DEVIENT LE PÔLE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES > DEVEZ-VOUS MécÈNE

Devenir mécène, c'est être un acteur clé dans le développement du pôle des énergies renouvelables à Bourganeuf.

Que vous soyez une entreprise, une association ou un particulier, vous avez la possibilité de participer à ce projet. En devenant mécène, vous accompagnez et soutenez pôle des énergies renouvelables dans ses différents projets tout en bénéficiant d'avantages fiscaux* (articles L-200-1-b à 238 bis-1-a du code général des impôts). Vous pouvez contacter la Responsable Mécénat à contact@bourganeuf.fr et par téléphone au 05 55 64 07 61.

**L'entreprise peut déduire de ses impôts 60% du montant du don retenu dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel. Si le plafond est dépassé, l'entreprise peut reporter l'excédent sur les 5 années suivantes.*

L'avantage fiscal pour un don par un particulier : une personne mécène peut déduire de ses impôts 66% du montant de son don, retenu dans la limite annuelle de 20% de son revenu imposable. Si le plafond est dépassé, il peut reporter sur les 5 années suivantes.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BOURGANEUF

Horaires : Mardi, jeudi, vendredi : 14h30 - 17h
Mercredi : 9h30 - 11h30 & 15h - 17h
Samedi : 9h30 - 11h30

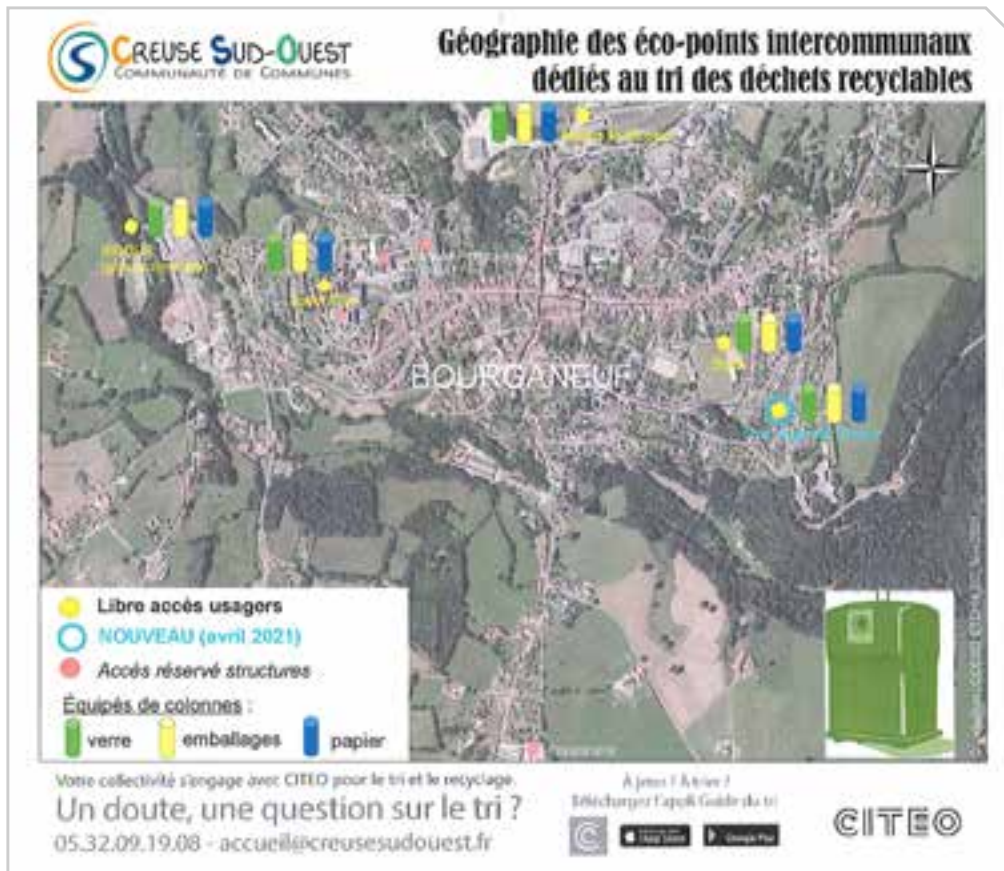
Les horaires de la Bibliothèque Municipale de Bourganeuf vont évoluer dans les prochains mois. Toutes les informations seront mises en ligne sur www.bibliotheque-bourganeuf.fr



NOUVEAU POINT D'APPORT VOLONTAIRE RUE A. RENOIR

Pour un meilleur maillage de la commune, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a sollicité la municipalité pour mettre en place un

nouveau Point d'Apport Volontaire, celui-ci sera situé rue Auguste Renoir. Les colonnes de tri seront installées dans les prochaines semaines.



ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



L'assainissement des eaux usées permet de préserver la qualité de notre environnement et de protéger les activités liées à l'eau. Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessives, cuisine, toilettes,...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

Déversements interdits :

De façon générale, il est interdit de déverser tout corps solide ou non, susceptible de nuire au bon état et au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et le cas échéant des ouvrages d'épuration.

Quelle que soit la nature des eaux rejetées et quelle que soit la nature du réseau d'assainissement, il est formellement interdit d'y déverser :

- les eaux d'une température supérieure à 30°,
 - Le contenu des fosses fixes,
 - L'effluent des fosses septiques
 - Les ordures ménagères (même broyées)
 - Les huiles usagées et les produits inflammables
 - Les graisses et produits hydrocarbures, notamment ceux provenant d'établissements non munis d'installation de prétraitement (décantation, séparation) adéquates
 - Tous effluents réservés à l'amendement agricole, lisier, purin...
 - Les liquides corrosifs, les acides, les composés cycliques hydroxylés et leurs dérivés,
 - Les eaux de source ou les eaux souterraines y compris lorsqu'elles ont été utilisées dans des installations de traitement thermique ou des installations de climatisation,
 - Les eaux de vidange des bassins de natation
- Le service d'Assainissement peut être amené à effectuer, chez tout usager du service et à toute époque, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile pour le bon fonctionnement du réseau.

Comme stipulé au règlement du service, si les rejets ne sont pas conformes aux critères définis, les frais de contrôle et d'analyse occasionnés seront à la charge de l'usager.

EAUX PLUVIALES

La commune s'engage dans la protection de la ressource en eau en valorisant l'eau de pluie et vous ? Avant le XIX^{ème} siècle, les eaux de pluie et les eaux usées étaient déversées directement dans le caniveau puis à la rivière. Suite aux nombreuses épidémies de peste et de choléra, les villes installent des canalisations pour collecter toutes les eaux. Plus tard, avec l'utilisation de la voiture, les parkings et les surfaces bétonnées se sont étendus. Le nombre et la taille des canalisations pour évacuer ces eaux pluviales n'ont alors plus cessé de croître.

Les limites du « tout tuyau »

La collecte de toutes les eaux transforme une ressource précieuse en déchet et en menace pour la population. Avec l'imperméabilisation des sols, nous faisons face à des inondations répétées. Nos nappes phréatiques se remplissent difficilement et les écosystèmes sont privés d'une partie de leur eau. Avec la saturation des réseaux unitaires, en cas de fortes pluies, les stations d'épuration débordent, pouvant causer des pollutions.

La gestion intégrée des eaux pluviales, qu'est-ce que c'est ?

Le sol a toujours été capable d'absorber l'eau. L'objectif est donc de ralentir le ruissellement et de retenir l'eau en cas de pluie exceptionnelle pour qu'elle s'infiltré dans la partie supérieure du sol, sans l'enterrer. L'eau percole alors lentement vers la nappe phréatique ou est absorbée par les sols voisins.

La gestion intégrée des eaux de pluie est simple à mettre en œuvre. Il est possible d'aménager son terrain soi-même la plupart du temps. Ces aménagements mettent en valeur nos espaces verts, régénèrent les sols et réintroduisent de la biodiversité. Ces espaces végétalisés limitent les îlots de chaleur par l'évapotranspiration et l'ombrage.

Quelques exemples...



Au fond du jardin : l'eau est retenue dans les parties basses du jardin grâce à un petit modelé de terre. La fine couche d'eau s'infiltré dans l'herbe. Dans les heures suivant une forte pluie, le sol peut alors être spongieux.

Dans les massifs de fleurs : la forme creuse du massif permet de retenir l'eau qui s'infiltrera dans les prochaines 24 heures. Le système racinaire de la végétation augmente la perméabilité.



Contre le mur de la maison et vers un mur clôture ou vers un massif : le réservoir récupère l'eau de pluie pour l'arrosage. Quand il est plein, il peut se déverser vers un mur clôture qui retient l'eau le temps qu'elle s'infiltré. Retenir l'eau contre le mur d'enceinte ne le détériore pas et le poids de l'eau de pluie ne peut pas le faire céder. Une fois le réservoir rempli, l'eau peut être dirigée vers un massif de fleurs creux qui absorbera les surplus.

La commune de Bourgneuf, le CPIE des Pays Creusois (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest sont partenaires sur le stockage de l'eau de pluie, une solution en période de sécheresse. Les étés sont de plus en plus secs et les restrictions d'usages sont de plus en plus fréquentes. Pour ne pas gaspiller l'eau potable, il existe une solution : s'équiper de récupérateurs d'eau de pluie.

Le CPIE des Pays Creusois mène des actions tous publics en matière de développement durable. Renseignements au 05 55 61 95 87 - www.cpiepayscreusois.com. Une présence sur le marché municipal de Bourgneuf est programmée le 9 juin 2021.

Social & Santé

COLLECTE DE PROTECTIONS MENSTRUELLES



La ville de Bourgneuf par le biais du Centre Communal d'Action Social (CCAS), en partenariat avec le Planning Familial 19, a organisé une collecte de protections périodiques au mois de mars. Cette action a pour objectif de lutter contre la précarité menstruelle qui touche 1 femme sur 10. Cette précarité concerne 1,7 millions de femmes menstruées en France.

Ces personnes rencontrent des difficultés financières pour se procurer des protections hygiéniques nécessaires pendant leurs règles. Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes, l'objectif de ce projet est de lever le tabou des règles, de sensibiliser et de contribuer à préserver la dignité et la santé de toutes les personnes menstruées, quelle que soit leur situation sociale. Une sensibilisation, rencontre et espace de parole a été organisé avec le Planning Familial 19 sur le marché de Bourgneuf, au CAVL AGORA et à Carrefour Market Bourgneuf.

Les personnes ont pu apporter leur soutien en participant à la collecte en déposant tout produit d'hygiène intime dans les 3 points de dépôts :

Carrefour Market Bourgneuf, Mairie de Bourgneuf et au CAVL AGORA. Les dons de cette collecte vont être transmis à des associations locales, à des établissements publics et médicaux.



CAVL AGORA - CHABATZ D'ENTRAR



Le dispositif « Rompre l'isolement » est une mobilisation creusoise de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Dans le cadre de ce dispositif le CAVL AGORA est à la recherche de bénévoles, plus d'informations :

CAVL AGORA – Chabatz d'Entrar
20 kms autour de Bourgneuf
b.betouille@cavl-adora.asso.fr
05 55 64 24 33

Mobilisation départementale 23 : 0 800 00 23 23

CENTRE VACCINATION COVID 19

Prise de rendez-vous du lundi au samedi de 9h à 17h au 05 55 51 55 71 et en ligne.

Plus d'information sur www.hopital-bourgneuf.fr *
 Uniquement pour les personnes âgées de plus de 75 ans et professionnels de santé de plus de 50 ans ou les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale.

* Les évolutions sont communiquées et mises à jour sur le site de l'Hôpital.

HÔPITAL BERNARD DESPLAS : INDISPENSABLE AU TERRITOIRE



CENTRE HOSPITALIER BERNARD DESPLAS

Des services sans rendez-vous :

Un service de radiologie :

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h

Un accueil médical : (consultations médicales)

Ouvert 7j / 7j de 8h à 20h

Les prélèvements biologiques (prises de sang...) réalisés à l'accueil médical :

Du lundi au vendredi, de 8h à 13h30 et le samedi de 8h à 12h

La Pharmacie : possibilité pour les usagers de venir retirer les médicaments en rétrocession (médicaments réservés à l'Hôpital, non délivrés par les pharmacies de ville)
 Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h00

Des spécialités à votre disposition sur rendez-vous :

| | |
|--|---|
| CARDIOLOGIE | Dr. Karim SOURDAIS Le mercredi après-midi |
| CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE | Dr. Mohammed EL FELLAH Un mercredi après-midi sur deux |
| CHIRURGIE VISCÉRALE | Dr. Stéphane THEYS Un mercredi après-midi sur deux |
| GYNECOLOGIE / OBSTÉTRIQUE | Dr. Géraldine ROUBI Le mardi |
| NEUROLOGIE | Dr. Anoumane CONDET Le dernier jeudi matin de chaque mois |
| NUTRITION | Dr. Michel BUGEON Dr. Christophe SABOT Un lundi sur deux |
| OPHTALMOLOGIE | Dr. Claude LAROUDIE Le jeudi |
| PNEUMOLOGIE | Dr. Helmy IBRAHIM Un jeudi après-midi sur deux |
| UROLOGIE | Dr. Mohamed GASSARA Un lundi après-midi sur deux |
| RHUMATOLOGIE | Dr. Jacques VAQUIER Un jeudi après-midi sur deux |
| MEMOIRE | Dr. Josiane DEMARS Un vendredi matin sur deux |
| SUIVI DE GROSSESSE / PRÉPARATION A L'ACCOUCHEMENT | Sages-femmes Le jeudi (prise de RDV : du lundi au vendredi de 9h à 17h au 05.55.51.70.01) |

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, veuillez vous adresser au **Secrétariat Médical, du lundi au vendredi, de 9h à 17h au 05.55.54.50.31**

25/02/2021 V39 - IPNS

COLIS DES AINÉS

Les 44 colis des aînés, confectionnés par les agents, ont été distribués par les élus municipaux en décembre 2020.

Ce sont 55 personnes qui ont pu bénéficier de ce colis contenant des produits des commerçants et artisans locaux. 23 colis ont également été confectionnés à destination des aînés résidents à l'EPHAD et à l'Hôpital Bernard Desplas.



LABEL ESPACE SANS TABAC DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Répondant à la sollicitation de la Ligue Contre le Cancer, la Mairie de Bourgneuf, accompagnée des animatrices de l'Agence Régionale de Santé, réfléchit à la mise en place d'espaces sans tabac.

Ce label a pour vocation de proposer la mise en place d'espaces publics extérieurs délimités où la consommation de tabac est interdite, tels que des sorties d'écoles, des aires de jeux, des espaces verts.

Ces espaces ont pour objectifs :

- d'éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants,

- de réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac,
- de promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains,
- de préserver l'environnement des mégots de cigarettes,
- de dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Le conseil municipal sera amené à valider un à deux sites dans le courant de l'année 2021.

Enfance Jeunesse

COQUELICONTES, À VOS AGENDAS !



> En partenariat avec la Bibliothèque Municipale de Bourgneuf
Mercredi 19 mai 2021, à 14h30 à la Maison de l'enfant.

« **Conteries** » avec la conteuse :

Frédérique LANAURE.

Gratuit. Spectacle Accueil de Loisirs. Tout Public dès la Petite Enfance. Renseignements et réservations : 05 55 64 26 81

Au gré de l'envie du moment, du lieu, du public présent, la conteuse vous proposera une petite plongée au cœur de son répertoire : contes loufoques ou grinçants, histoires de folles sagesses, étranges merveilles et légendes mystérieuses... Surprise !

Mercredi 26 mai 2021, à 10h30 à la Maison de l'Enfant.

« **Moi, je ne suis pas un éléphant** » avec la conteuse Anne Lise VOUAUX MASSEL.

Gratuit. Spectacle Petite Enfance. Tout Public de 1 à 4 ans. Renseignements et réservations : 05 55 64 28 71

Son père est capitaine de bateau, sa mère reine des couleurs, hippopotames, crabes et poissons peuplent ses pensées. La pluie, le bain, la nuit, tout devient épopée. Spectacle pour une conteuse, deux mains joueuses, un parapluie et des chansons.

Maison de l'Enfant,

Allée du Verger 23400 BOURGANEUF.

L'accueil pour les spectacles sera établi dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

PROJETS CRÉATIFS - PÔLE DES ÉNERGIES

Les écoles municipales travaillent chacune sur deux illustrations à intégrer sur les 6 fenêtres en façade. Le collège Jean Picard le Doux réalise une fresque qui sera présentée dans le hall d'entrée du pôle. Cette fresque serait renouvelée chaque année.

LOCAL JEUNE DU CAVL AGORA



Le local jeune est ouvert les mercredis de 13h30 à 18h ainsi que pendant les vacances scolaires de 10h à 12h & 13h30 à 18h et sur demande les autres jours de la semaine. Cet espace est destiné aux adolescents de 11 à 17 ans avec à disposition un babyfoot, billard, table de ping-pong ainsi qu'un coin de détente et de jeux. Le CAVL AGORA propose des activités tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (pâtisserie, football, tournoi fifa...) et des sorties (paintball, lasergame...). Les jeunes peuvent proposer aux animateurs les activités qu'ils souhaitent. Un espace de travail est aussi accessible pour le travail scolaire et universitaire.

CAFE DISCUT'

Des ateliers autour des écrans sont organisés les 14 avril et 9 juin prochain par « **les p'tits trognons** » en partenariat avec le CAVL AGORA au Lieu d'Accueil Enfants Parents de Bourgneuf.

Inscriptions et renseignements : 05 55 64 28 71

LOU CHAMI BOURGANIAUDS



"Ça c'était avant !
Hélas pour la deuxième année consécutive, l'Enjambée Creusoise , évènement emblématique du club, n'aura pas lieu le dimanche de Pentecôte, vraiment désolé!
Compte tenu du nombre de participants restreint autorisé pour les randonnées, seule la marche nordique est pratiquée actuellement.
Cependant, l'optimisme est toujours omniprésent au sein de l'association, un week-end dans le Cantal et une semaine dans les Pyrénées-Orientales sont programmés en septembre.
Les marcheuses et marcheurs ont hâte de se retrouver sur les chemins pour partager de bons moments.
La convivialité : ça manqué !"

Christiane RIBIÈRE

Contact: Tél 06 48 81 88 61 ; louchamibgf@orange.fr ;
site internet : www.louchami.com



ASSOCIATION RENCONTRES FRANCO-BRITANNIQUES

« En raison de la situation sanitaire actuelle la plupart de nos activités sont suspendues. Toutes les informations sur la COVID, le Brexit et sur notre association sont mises à jour régulièrement sur le site web :
www.francobrit.com

"Good morning everyone. Due to the current health situation most of our activities are suspended ; But our website: www.francobrit.com is updated regularly with all the information on COVID, Brexit and our association."

Philippe SERAPHIN Pdt

COMITÉ DES FÊTES

Le bureau du Comité des fêtes a été créé. Plus de renseignements sur :
Facebook.com/comitedesfetes.debgf

PARTAGE DE LECTURE(S)

« Après le Printemps des Poètes en mars, Partage de Lecture(s) prépare ses animations estivales sur le marché municipal et une soirée en juillet à l'Atelier du 3^{ème} Copeau à Bourgneuf.

En attendant, rejoignez-nous au Centre Alain Gouzes pour parler de vos lectures lors de nos prochaines rencontres mensuelles : les lundis 5 avril, 3 mai et 7 juin 2021. Rendez-vous à 15h. »

Gisèle BOUYSSSE

LIONS CLUB

« Après avoir collecté les bouchons en liège, le Lions Club de Bourgneuf propose de collecter les stylos usagés, rollers, effaceurs... afin qu'ils soient recyclés. Triés, broyés, chauffés et pressés, ils seront transformés en petites billes utilisées comme matière première pour créer d'autres objets du quotidien, mobilier d'extérieur par exemple... Ensemble éliminons la notion de déchets. »

Lions Club

Une boîte de collecte est disponible à l'accueil de la mairie de Bourgneuf.



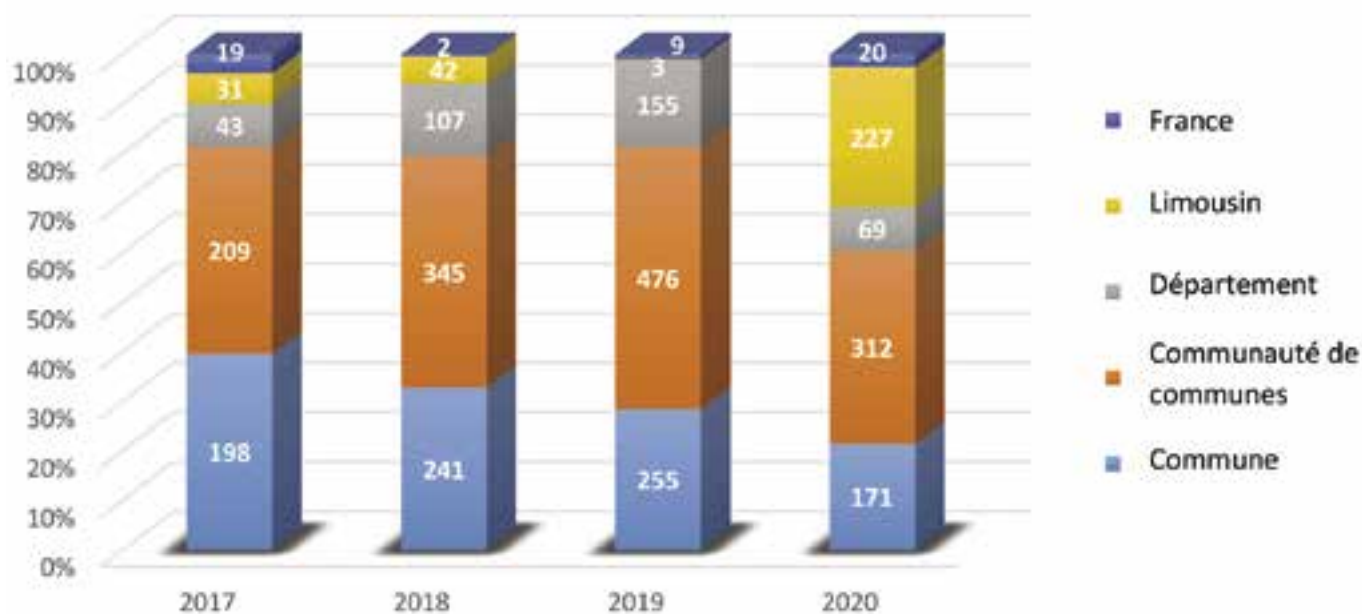
PRÉ-INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2021 – 2022

Pour les enfants nés en 2019, vous pourrez procéder à leur pré-inscription pour la rentrée scolaire 2021-2022. Prendre un rendez-vous à l'école maternelle (05 55 64 09 59), à l'école Martin Nadaud CP CE1 (05 55 64 05 48) et à l'école Marie Curie CE2, CM1, CM2 (05 55 64 09 53). Contacter la mairie au 05 55 64 07 61 pour obtenir un rendez-vous en vous munissant des documents suivants : livret de famille, où figurent les deux parents de l'enfant, pièce d'identité des deux parents, justificatifs de domicile récent, carnet de santé de l'enfant. Présenter à l'école le certificat d'inscription fourni par la mairie. Pour tout renseignement contactez le 05 55 64 07 61 ou le site de la ville www.bourganeuf.fr

SERVICES À LA POPULATION 2020 :

> **Etat civil 2020** : Notre service état civil a enregistré en 2020 à Bourganeuf 15 naissances hors commune, 5 mariages, 129 décès, 1 changement de nom. En 2020, ce sont 582 Cartes Nationales d'Identité (CNI) et 217 Passeports effectués par le service état civil. Il est nécessaire pour vos passeports et cartes d'identité, de prendre rendez-vous avec le service état civil de la mairie de Bourganeuf au 05 55 64 07 61.

Évolution des demandes CNI/Passeports Période 2017 à 2020



Le service état civil a ouvert les demandes de CNI/Passeports à l'ensemble du territoire depuis le 16 mars 2017.

> Documents d'urbanisme étudiés en 2020 :

10 permis de construire ; 2 demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ; 80 certificats d'urbanisme ; 25 déclarations préalables ; 57 déclarations d'intention d'aliéner.

Afin de respecter les réglementations en vigueur en terme d'urbanisme, il est conseillé, avant tout début de travaux de vous renseigner en mairie.

MARCHÉ – QUESTIONNAIRE AUX CONSOMMATEURS

La ville de Bourganeuf s'est engagée, dès l'été 2020, avec l'ensemble des professionnels et des acteurs du marché, dans une démarche collaborative afin de reconfigurer le marché hebdomadaire du mercredi matin. La ville souhaite désormais recueillir des informations sur les consommateurs de ce marché et leur avis sur l'organisation et les adaptations opérées.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire page 17 et le retourner à la Mairie. Ce document est également disponible directement en ligne sur le site www.bourganeuf.fr

Le règlement du marché en vigueur est disponible sur le site de la ville www.bourganeuf.fr



BOURGNEUF

**MARCHÉ MUNICIPAL
QUESTIONNAIRE AUX CONSOMMATEURS**

La Ville de Bourgneuf s'est engagée, dès cet été, avec l'ensemble des professionnels et des acteurs du marché, dans une démarche collaborative afin de reconfigurer le marché hebdomadaire du mercredi matin. Elle souhaite désormais recueillir vos informations sur les consommateurs de ce marché et leur avis sur l'organisation et les adaptations opérées.

Vous fréquentez le marché de Bourgneuf le mercredi matin ? OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, à quelle fréquence ? l'été : l'hiver : toute l'année :

1 fois/semaine 3 fois/mois 2 fois/mois 1 fois/mois occasionnellement

Le plus souvent, dans quelle tranche horaire venez-vous ? 8h-10h 10h-12h 12h-14h

Quelle est la motivation initiale de votre venue sur le marché ? Achats alimentaires Achats non-alimentaires

Autres motivations (lesquelles) :

Par quel moyen de locomotion venez-vous ? à pied en 2 roues en voiture déposé par quelqu'un (:

par le transport à la demande fourni par la ville (:

autres moyens.....

Si vous venez en voiture, où stationnez-vous ?.....

Fréquentez-vous d'autres commerces du centre-ville les jours où vous venez au marché ? OUI NON

Si oui, quels types de commerces ? alimentaire : pharmacie : presse : café :

coiffeur restaurant fleuriste équipement de la personne (chaussures, vêtements)

autres commerces.....

Fréquentez-vous un autre marché ? OUI NON Si oui, lequel ?

Quelle est votre commune de résidence ?

La nouvelle configuration du marché en cours de ville vous semble-t-elle adaptée ? OUI NON

Pourquoi ?

L'animation du marché, par un fond musical ou ponctuellement par des professionnels du domaine artistique, vous semble-t-elle ? OUI NON

Pourquoi ?

Commentaires :

.....

.....

.....

STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Identifier son chat, une obligation pour le propriétaire. La municipalité, les cabinets vétérinaires et la Fondation 30 millions d'Amis s'associent en 2021 pour mener une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. Celle-ci a débuté en mars et se poursuivra tout au long de l'année.

POURQUOI FAIRE STÉRILISER SON CHAT ?

- > Limite la transmission des maladies
- > Limite les fugues et risques d'accidents
- > Évite les vols de votre animal
- > Limite les bagarres et morsures
- > Réduit son espace de promenade
- > Limite la population féline et les risques d'abandons



PRÉVENTION DES MALADIES VECTORIELLES À TIQUES

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. À l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs, utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. N'utilisez qu'un tire-tique pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Surveillez l'endroit

de la piqûre pendant au moins 1 mois. Consulter un médecin en cas d'érythème migrant, de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexplicables.

Pour toute information :

creuse@francelyme.fr www.francelyme.fr/site/

Vous pouvez déclarer une piqûre de tique sur l'application « Citique » disponible sur Android et iOS.

RECENSEMENT DES PROPRIÉTAIRES D'OISEAUX (poules, canards, pigeons, oies, dindes, pintades, paons...)

Ce recensement est une démarche obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006, toujours en vigueur aujourd'hui, et particulièrement indispensable en période d'épidémie de grippe aviaire.

Dans le cadre de ce recensement (à l'exception des oiseaux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux »), la ville vous invite à remplir le formulaire disponible sur le site www.bourganeuf.fr et à l'accueil de la mairie et à le retourner en mairie ou par mail à contact@bourganeuf.fr

Pour plus d'information : 05 55 64 07 61

LES PERMANENCES AU CAVL AGORA

NOUVELLE PERMANENCE :

> Conciliateur de justice

(Problèmes de voisinage et commercial)

Une fois par mois, un lundi toute la journée

Uniquement sur rendez-vous : 05 55 64 24 33

> Justice de proximité

> Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

2^{ème} lundi de chaque mois de 13h30 à 17h

Uniquement sur rendez-vous : 05 55 52 99 41

> Creusalis (Office des HLM de la Creuse)

1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois de 10h à 12h

> Espace Régional de Proximité

Atelier CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens

Sur rendez-vous : 06 76 27 40 03

> Mission Locale

Tous les jeudis de 9h30 à 12h

Sans rendez-vous

> Maison de Services aux Publics

**TOUS LES MATINS SANS RENDEZ-VOUS
DE 8H30 À 12H**

**LES APRÈS-MIDIS SUR RENDEZ-VOUS :
05 55 64 24 33**

> CAF :

Attestation de droits, changement de situation, demande APL, déclaration trimestrielle, prise de rendez-vous visio...

> CPAM :

Carte vitale, carte européenne, attestation de droits, complémentaire solidaire santé...

> CARSAT :

Relevé de carrière, attestation, prise de rendez-vous sur Bourgneuf...

> MSA :

Carte vitale, carte européenne, attestation de droits, changement de situation, demande d'APL, déclaration trimestrielle, complémentaire solidaire santé...

> Pôle Emploi :

Inscription, déclaration mensuelle, changement de situation.

> Préfecture 23 :

Prise de rendez-vous visite médicale pour permis de conduire.

> ANTS (Pour les non professionnels uniquement et les non revendeurs réguliers) :

Carte grise (achat/vente de véhicules), perte, changement d'adresse, permis de conduire demande suite à retrait ou perte, date de validité...

> Centre Alain Gouzes

2, avenue du Docteur Butaud
23400 Bourgneuf

> Maison France Services

La commune étoffera ses services aux publics par la demande de labellisation de sa Maison de Services aux Publics (MSAP) en Maison France Services (MFS) et ce d'ici la fin de l'année 2021. Voir rubrique *Vie des services - Affaires sociales et services*.

JOBS D'ÉTÉ

La ville de Bourgneuf recrute des emplois saisonniers pour le service technique et l'accueil de loisirs.

Services techniques : avoir le permis B est souhaité ainsi que quelques notions dans l'entretien des espaces verts.

Accueil de loisirs : vous êtes titulaire du BAFA ou stagiaire BAFA, du CAP Petite Enfance, vous avez envie d'animer un groupe d'enfants à l'Accueil de Loisirs pendant les vacances d'été : envoyez vos candidatures avant fin avril à M. le Maire, place de l'Hôtel de ville 23400 Bourgneuf ou par mail : contact@bourgneuf.fr

Les offres d'emplois saisonniers sont disponibles en ligne sur le site www.bourgneuf.fr

OFFICE DE TOURISME

- OUVERTURE DE LA TOUR ZIZIM -

En visite libre : (2€ par personnes / 1€ - 12 ans).

• Vacances du printemps du 10 avril au 9 mai 2021, uniquement les mercredis de 9h à 12h et les samedis de 10h à 12h et de 15h à 18h.

• Jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 18h : Pâques les 4 et 5 avril, 1^{er} et 8 mai, week-end de l'ascension du 13 au 16 mai, 14 juillet 2021, 15 août 2021.

• Période estivale du 1^{er} juin au 17 septembre 2021 : Fermé le lundi,

Mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h

Mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Samedi et dimanche de 10h à 12h et de 15h à 18h

• Journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

En visite guidée : toute l'année sur réservation pour les groupes (tarifs sur demande)

• Période estivale, les mercredis après-midi sur inscription.

Renseignements et réservations : 05 55 64 12 20 / 05 55 62 55 93

Agenda

La programmation de l'animation 2021 de la ville a été concertée et discutée le 22 février 2021 avec différents partenaires. Ainsi, à l'initiative de la municipalité, l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest, l'Union des commerçants, le Club des entrepreneurs, le CAVL AGORA et le comité des fêtes se sont retrouvés pour convenir du « *qui fait quoi ? et quand ?* » pour que Bourgneuf vive et s'anime. Les dates importantes comme la fête de la Saint Jean, le 14 juillet, le 15 août ou les journées du patrimoine, mais également les marchés municipaux et la possibilité de programmer des marchés nocturnes ou marché de l'Avent, ou encore le forum des associations, le concours des maisons fleuries et l'éventualité d'un concours d'illuminations de Noël, de fête du Verger ont été abordées. Les différentes associations participeront aux festivités et viendront compléter le calendrier.

Le programme sera communiqué via divers réseaux et notamment lors du prochain Bourgneuf info. Celui-ci sera réalisé et révisé selon les règles liées au contexte pandémique.



BOURNEUF

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2021

Le Concours des Maisons Fleuries sera très prochainement relancé !



Le printemps pointe le bout de son nez et chacun commence à penser à embellir son jardin... Soyez acteurs de l'embellissement de la commune et ambassadeurs de votre environnement, en valorisant vos demeures, villages, fermes, jardins avec des plantations fleuries et arborées.

L'an passé une vingtaine de participants a été récompensée pour leur mise en valeur, nous espérons que ce concours saura intéresser un plus grand nombre de jardiniers cette année !

Rendez-vous prochainement en Mairie et sur www.bourgneuf.fr pour vous procurer le règlement complet de ce concours gratuit et ouvert à tous les citoyens Bourgniauds.

FAITES CONFIANCE À NOS ANNONCEURS

Coiffure male
N°siret 5329485000012
26 rue de Verdun
23400 Bourganef
0555640713



Hair Liber't

Hair Liber't - 05 55 64 07 13

Alex Paysage
Pays et Jardin

TONTE
DÉBROUSSAILLAGE
TAILLE DE HAIES, ARBRES
ENTRETIEN ET CRÉATION DE MASSIF
PLANTATION
BOIS DE CHAUFFAGE...



10, Le Breuil
23400 Saint Pardoux Morterolles
Tél : 06.61.56.48.86
Mail : alexpataud@outlook.fr

La Bel'Affaire

Fripierie
Femme - Homme - Enfant

Du Mardi au Vendredi
de 9h30 à 11h30 & 14h30 à 17h30
Samedi de 9h30 à 11h30

3, Avenue Turgot - 23400 Bourganef
florence.memo@orange.fr

Bourga'presse
Librairie - Papeterie - Presse

Du lundi au samedi de 7h30 à 12h30
et de 15h à 19h
et le dimanche de 9h à 12h30



9 bis, rue Zizim
23400 BOURGANEUF
phanie.gautier@gmail.com
Tél : 05 55 64 01 23

BOURGANEUF (23400)
AUX DELICES DES 4 P'TITS COCHONS

6 Place de l'Hôtel de Ville
CHARCUTERIE - TRAITEUR - BOUCHERIE

du mardi au samedi :
8h30 à 13h00 - 15h00 à 19h00
05 55 64 47 75




Francis ROUSSET
ASSURANCES
EPARGNE
BANQUE

AXA

9, place du Champ de Foire
- BOURGANEUF -
05 55 64 00 22
agence.francisrousset@axa.fr

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE
ON ASSURE MEUX QUAND ON CONNAÎT BIEN

AVIVA
PAROT-LAFONT
Assurances - Placements
Correspondant afe

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE
ON ASSURE MEUX QUAND ON CONNAÎT BIEN

2, av. Pierre-d'Aubusson - 23400 BOURGANEUF
parot-lafont@aviva-assurances.com
05 55 64 02 30

N°ORIAS : 07000444 - 17000465

M M A AGENCE DE BOURGANEUF
FRANCK RAPINAT

2, AV. TURGOT
BOURGANEUF
05 55 64 20 77

Fax : 05 55 64 20 08 - email : cabinet.rapinat@maif.fr - N°ORIAS : 07000337 - www.maif.fr

Ent. DEMARGNE

COUVERTURE CHARPENTE
ISOLATION
ZINGUERIE MENUISERIE

32, Peuillaut - 23400 Saint Dizier Leyrenne
Tél. 05 55 64 41 41 - Port. 06 22 05 24 24
E-mail demargne.jc@orange.fr

RUCHAUD SAS **LESTRADE**
GRANITS - PIERRES NATURELLES

VOIRIE - PARTICULIERS
Spécialiste du Granit

DAVY - DALLES - BORDURES - NOYERS
LINTAUX - MARBRES - PAVILLAGE
TERRAZES - CALEZ - PIERRES DÉCORATIVES

Z.A. Rigour Nord - 23400 BOURGANEUF
M. LESTRADE Charly - 06 86 18 75 53
Tél 05 55 64 10 07 - Fax 05 55 64 11 27
E-Mail : eric.ruchaud@wanadoo.fr

NOUVELLE CITROËN C4
OUVREZ LA ROUTE

RESPONSABLE EN 100% ÉLECTRIQUE. EXISTENCE DE BREVET.



CITROËN BOURGANEUF - Vente et location
Rouie de Limoges - 23400 Bourganef - 05 55 64 20 20

Pierre JABET

AMBULANCE AGREEE
V.S.L - TAXI

14, rue de Verdun - 23400 BOURGANEUF

05 55 64 07 66

Pour être présent dans le premier Bulletin Municipal de l'année 2021, prenez contact avec mine-de-crayon.com au 06 85 28 04 96 et réservez votre place !